

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27/11/2017



LANTRIAc A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil Municipal s'est déroulée le **27 novembre 2017** sous la présidence de Monsieur BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : M. Félix GRANGEON qui a donné procuration à M. Pierre BRESSELLE. M. Bernard BESSETTE et M. Jean-Marc SOULIER, excusés.

Mme EXBRAYAT Corinne, absente.

Madame Laurence DESSALCES a été élue secrétaire.

Le dernier compte rendu est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

A la majorité des voix, le Conseil Municipal décide d'accorder une indemnité de conseil au receveur pour un montant de 131.66€ net.

AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES POUR RECOUVREMENT

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder au comptable public une autorisation permanente de poursuite pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteurs et de saisies.

DROITS DE PREEMPTION

-Maison ANDRE, section AN n° 235 : le conseil municipal à l'unanimité décide de renoncer à son droit de préemption.

- Immeuble NICOLAS, section AN n° 239 : le conseil municipal à l'unanimité décide de renoncer à son droit de préemption.

PROGRAMME DE COUPE DE L'ONF

Par délibération en date du 4 décembre 2014, le conseil municipal a accepté le projet d'aménagement soumis par l'ONF. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le programme de coupe pour la campagne 2018 d'un volume présumé de 305m³ sur 4,47 ha ; coupe d'amélioration

REGLEMENT DE DENEIGEMENT

Le conseil municipal à l'unanimité approuve et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement de déneigement intercommunal.

RAPPORT CLECT

Monsieur le Maire expose que la commission locale des charges transférées s'est réunie le 12 septembre 2017. L'institution de la fiscalité professionnelle unique entraîne la substitution de la communauté à ses communes pour la gestion et perception du produit de la fiscalité professionnelle. La communauté à obligation d'attribuer une compensation fiscale neutralisée au moment de l'option pour le régime FPU. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport (89 194,01€)

ASTREINTES HIVERNALES

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place des astreintes pour l'hiver 2017-2018. Le roulement est établi par Monsieur le Maire et les adjoints. La rémunération sera conforme à la réglementation. Le Maire est autorisé à signer tout acte concernant la rémunération de ces astreintes. Période d'astreintes : du 08/12/2017 au 02/03/2018.

DESIGNATION COORDONATEUR DU RECENSEMENT 2018

Le conseil municipal à l'unanimité décide de désigner Mme Cécile PANDRAUD comme coordinateur d'enquête chargé de la préparation des enquêtes de recensement.

CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Le conseil municipal décide la création d'emploi de non titulaire à raison de 4 emplois d'agents recenseurs non titulaires pour la période allant de 01/01/2018 au 20/02/2018.

CONVENTION DE DENEIGEMENT

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention de déneigement avec l'entreprise TLD. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.